



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 56850

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur la politique étrangère et sécurité commune. Pour que l'Europe devienne une union considérée sur la scène internationale, une coopération plus profonde au niveau de la défense commune est requise, cela permettrait à l'Union européenne d'avoir une image d'entité territoriale unie. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur le sujet et quelles mesures pourraient être prises afin d'afficher l'unité européenne sur la scène internationale.

Texte de la réponse

La PESD est un des domaines d'action où l'Union a le plus progressé au cours des dernières années : dix ans après le sommet de Saint-Malo, l'Europe de la défense est devenue une réalité. Après la phase de mise en place des institutions (1998-2003), l'UE a déployé près de vingt-trois opérations (civiles et militaires) : elle est maintenant un acteur reconnu et sollicité sur la scène internationale, aux côtés des autres organisations. L'Europe de la défense est un élément incontournable de l'Europe politique et stratégique ; sans capacité autonome de l'Union d'intervention sur les plans militaire et civil, les Européens ne peuvent prétendre jouer le rôle qu'ils revendiquent sur la scène internationale. C'est fort de ce constat que nous avons fait de la relance de l'Europe de la défense une des priorités de notre présidence du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2008. Celle-ci a permis d'enregistrer des avancées concrètes et pragmatiques pour renforcer nos capacités de gestion de crises. Nos partenaires ont accepté un nouveau niveau d'ambition pour l'Union européenne, adapté aux nouvelles crises et menaces. Pour rationaliser les efforts de défense européens, dans un contexte de réduction des budgets de défense en Europe, nous avons obtenu le soutien de nos homologues européens pour renforcer le rôle de l'Agence européenne de défense, et créer un véritable marché intérieur de la défense qui favorisera le regroupement de l'industrie européenne. Enfin, nous nous sommes attachés à renforcer le partenariat stratégique entre l'OTAN et l'UE dans un esprit de complémentarité et de renforcement mutuel et dans le respect de l'autonomie de décision de l'Union et de l'Alliance. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne doit maintenant nous permettre d'aller de l'avant grâce aux innovations qu'il contient pour renforcer la politique étrangère de l'UE (président du Conseil européen, haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, service européen pour l'action extérieure) et ouvrir les coopérations renforcées au domaine de la défense (coopération structurée permanente - CSP).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56850

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7562

Réponse publiée le : 8 septembre 2009, page 8480